

DÉROGATION MINEURE

251, boulevard Brien

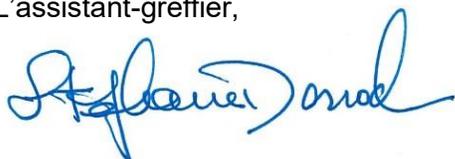
Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 11 mars 2025 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 251, boulevard Brien, à Repentigny portant le numéro de lot 2 147 149, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 13 février 2025.

L'objet de cette demande est de régulariser la localisation du terrain de stationnement existant directement sur la ligne latérale droite (0 m) afin de permettre le maintien des entrées charretières existantes et le réaménagement du terrain de stationnement du bâtiment principal, à usage commercial, suite à un changement d'usage, alors que le règlement exige la mise aux normes du terrain de stationnement dont une distance de 1 m minimum de la ligne latérale droite, sur l'immeuble situé au 251, boulevard Brien, portant le numéro de lot 2 147 149.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 20^e jour du mois de février 2025

L'assistant-greffier,



M^e Stéphane Desrochers, avocat